



## **SCANDALEUX « ACCORD » SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES !**

Un accord sur les retraites complémentaires vient d'obtenir l'aval de syndicats (CGC, CFDT, CFTC) et les applaudissements du premier ministre. Cet accord orchestré depuis le début par le Medef (voir nos articles précédents), qui le qualifie « *d'historique* » et qui joue, lui, parfaitement son rôle odieux de défense des intérêts du patronat, des riches et des puissants, aboutit à la même conclusion que tous les autres : ce sont les salariés, les privés d'emploi, et les retraités qui sont appelés à payer la lourde addition du refus de tout engagement dans la voie d'une plus juste répartition des richesses.

On entend ré-entendre l'éternelle chanson « *on ne peut pas faire autrement* » et « *c'est pour sauver nos retraites* »... sauver les retraites...en ne payant plus les retraités ! Comme s'il était normal que dans une société où les riches sont de plus en plus riches, les autres devraient se rapprocher du moyen-âge !

La France, qui n'a jamais été aussi riche, qui est sans commune mesure plus riche qu'à l'époque où les retraites ont été instaurées, ne pourrait plus payer les retraites ? N'y aurait-il pas un lien avec le fait que la répartition des richesses n'a jamais été aussi inégale qu'aujourd'hui ?

### **PREMIERS ELEMENTS DE CET « ACCORD »**

Selon les premiers éléments concernant cet accord, le texte prévoit un système de bonus-mais surtout malus pour les départs à la retraite, dépendant de l'âge et de la durée de cotisation. Il s'agit d'inciter les salariés, à partir de 2019, à travailler une année de plus, une fois qu'ils ont rempli les conditions nécessaires pour partir avec une retraite à taux plein (âge légal de 62 ans et durée de cotisation de 41,5 ans).

Un salarié remplissant ces deux conditions qui déciderait de prendre sa retraite à 62 ans verrait sa retraite complémentaire amputée de 10% la première année, 10% la seconde et 10% la troisième, avant de récupérer une retraite à taux plein à 65 ans. En revanche, s'il travaille jusqu'à 63 ans (soit 4 trimestres de plus) ce malus serait annulé.

Autre cas de figure, une personne disposant de ses annuités à 64 ans devrait attendre 65 ans, pour partir à la retraite sans subir de décote. Des bonifications de 10, 20 et 30% seraient appliquées pendant un an pour les salariés restant en activité 2, 3 ou 4 ans de plus. Les retraités exonérés de CSG ne seraient pas concernés.

.../...

## **SCANDALEUX « ACCORD » SUR LES COMPLEMENTAIRES ! (suite)**

Cet « accord » prévoit aussi, dès 2016 : une sous-indexation des retraites (indexation sur les prix moins 1 point avec clause plancher), un décalage de la date de revalorisation des pensions au 1er novembre (au lieu d'avril actuellement), une fusion des régimes Agirc (cadres) et Arrco (tous les salariés du privé), une augmentation du prix d'achat du point pendant 3 ans...

Rien que des éléments pour faire baisser le niveau des pensions des retraités !

### **« EQUILIBRE » ET « LIBERTE DE CHOIX »...**

« *Accord équilibré* » disent certains... Comment peut-on parler d'équilibre quand le patronat engrange l'essentiel des profits créés par le travail de tous, et les autres des miettes ?

Comment peut-on y voir un équilibre, quand cet accord sera financé à 5,7 milliards par les salariés et les retraités, et 300 millions seulement par le patronat ? Le patronat a obtenu, pour compenser sa « participation », une baisse de la cotisation patronale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles de la part du gouvernement !

« *Un début de retraite à la carte* » et de « *libre choix* » se réjouissent, sans manquer d'air, certains ! Comment peut-on parler de retraite à la carte quand il s'agit avant tout d'appliquer un malus comme pour les bagnoles, de baisser le niveau des pensions ? Le libre choix de ne plus avoir les moyens pour vivre ?

De plus pour « *avoir le choix* » (sic) de « *travailler un an de plus* » il faut être en activité, or, 60 % des salariés de 62 ans ne sont plus en activité au moment de prendre la retraite, et n'auront donc que le « *choix* » de voir diminuer leur pension !

### **ACCORD SCANDALEUX, A COMBATTRE !**

Cette scandaleuse utilisation des retraites complémentaires pour accéder aux demandes du Medef d'allonger encore la durée du travail et de baisser le niveau des pensions, s'attaque encore aux salariés et retraités pendant que le patronat, toujours plus riche, continue d'engranger les cadeaux et de mettre de moins en moins la main à la poche, pour assurer la protection des salariés qu'il emploie.

Or cela n'était pas un cadeau, mais une partie du salaire du salarié, une infime part de la répartition des richesses dans l'entreprise, richesses produites, faut-il le rappeler, par tous ?

Cet accord s'ajoute au blocage de la revalorisation des pensions complémentaires, à celui du régime général bloqué depuis 2013 pour attribuer cette année un 0,1% (!!!) de revalorisation quand on ne peut que constater que toutes nos factures augmentent ! Il s'ajoute à la taxe de 0,3% des retraités et aux diverses mesures fiscales pénalisant les retraités. Il est scandaleux. Nous devons le combattre.